

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

La gestion de la biodiversité... 25 ans après

Rappel du contexte

Jacques Stein

Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (SPW, DGO3)

« La gestion de la Biodiversité, 25 ans après... ». Mais après quoi ? Que s'est-il donc passé de si important il y a 25 ans ? On le sait sans doute tous pour l'avoir lu, vu ou entendu dans la presse : le Mur de Berlin est tombé. Certes. Mais aussi Vanden Boeynants a été enlevé, la majorité civile belge est passée à 18 ans, « Voyager 2 » a survolé Neptune, le Nobel de la Paix a été attribué au Dalaï Lama, le Prince du Liechtenstein, François-Joseph II, est décédé après 51 ans de Règne... et encore des centaines d'autres événements tout aussi importants.

Mais nulle trace dans ces inventaires du grand Colloque intitulé « Gérer la Nature ? », organisé par la Région wallonne, ainsi qu'on l'appelait à l'époque, durant 4 jours, du 17 au 20 octobre 1989 à Anseremme.

Grand par son contenu sans aucun doute, mais aussi par la présence du Roi Baudouin, qui avait décidé d'en rehausser la clôture en compagnie du Prince Laurent.

Aucune trace donc de ce colloque. Et pourtant ! Il aura marqué toute une génération de naturalistes, de biologistes, de forestiers, et d'autres venus en grand nombre y assister.

En effet, une nouvelle ère débutait en matière de gestion des milieux importants pour la biodiversité.

Avec une superficie d'aires protégées alors en pleine croissance, couvertes bien souvent de milieux semi-naturels « ouverts » retournant spontanément vers la forêt, comment fallait-il gérer et combien fallait-il investir dans la gestion ?

À l'origine de ces questions notamment : le cas de la Réserve Naturelle Domaniale des Étangs de Luchy, principalement localisée sur la Commune de Libramont, dont l'acquisition à l'époque avait été négociée pour une bouchée de pain, mais dont l'indispensable restauration de la digue de retenue de l'étang allait alourdir considérablement, dans le rapport de 1 à 10, le côté « gestion » de la facture.

Ce colloque a donné lieu à des actes*, constituant une source particulièrement riche d'éléments susceptibles de répondre aux questions posées. Ces actes ont été distribués à plusieurs milliers d'exemplaires.

À l'époque, deux alternatives étaient sur la table :

- se lancer à corps perdu dans la gestion tous azimuts,
- ou, vu les moyens à engager, démarrer sur de petites zones test et puis voir venir.

* Travaux de la Conservation de la Nature, n° 15, 2 tomes, Namur, 1990, 828 p.



Comme souvent, les moyens budgétaires n'étaient pas prévus en fonction des importantes nécessités de gestion, notamment dans des sites parfois « à l'abandon » depuis de nombreuses années, et la stratégie consistait plutôt à gérer ce qu'on pouvait avec les moyens et les bénévoles dont on disposait.

Et quand on évoquait la gestion des aires protégées, c'était aussi bien l'entretien de coupe-feux périphériques susceptibles de protéger des plantations de résineux d'un éventuel incendie fagnard, que le colmatage de drains ou le fauchage réalisés par des bénévoles du monde associatif, ou encore la restauration d'une ruine présente dans le périmètre d'une réserve ou l'installation de caillebotis pour les promeneurs, sans compter les essais d'étrépage sur des surfaces parfois plus petites que la machine qui les préparaient, etc., etc.

La situation a bien évolué depuis.

Depuis fin 1986 déjà, la Wallonie s'était dotée d'un dispositif relatif à la reconnaissance, à l'agrément, des réserves naturelles « privées » et au subventionnement de leur gestion. Les demandes d'agrément devaient donc être systématiquement accompagnées d'un plan de gestion.

C'est de cette époque également que datent de nombreux plans de gestion, élaborés par les Universités et les bureaux d'études, pour la « restauration-gestion » des réserves naturelles domaniales. Élaborés pour la plupart d'entre elles, mais jamais adoptés officiellement, même si ils servaient de document de référence pour les gestionnaires.

Depuis lors, de nombreux actes de gestion ont été mis en œuvre sur le terrain, dans des aires protégées ou non. Et plusieurs d'entre eux ont été suivis d'observations rigoureuses et systématiques au fil des saisons et des années. Ce dont ce colloque souhaite rendre compte.

Durant la dernière décennie du siècle dernier, l'avènement de Natura 2000 allait remettre du charbon dans la locomotive et lancer une dynamique nouvelle.

On n'entrera pas ici dans les détails, mais, depuis 1994, les projets LIFE (I, II, III et +), cofinancés par la Commission Européenne et, principalement, par le SPW, ont été lancés en Wallonie afin de gérer les espèces et les habitats Natura 2000.

Quelques milliers d'hectares d'habitats d'intérêt communautaire ont ainsi été restaurés, puis entretenus. Certaines espèces et leurs habitats ont également été



l'objet d'une attention particulière : moule perlière, loutre, papillons...

Alors, dans ce contexte, que peut-on dire aujourd'hui de l'évolution de la biodiversité sur le dernier quart de siècle ?

L'ambition de ce colloque « La gestion de la biodiversité, 25 ans après... » est précisément d'apporter un maximum de réponses à cette question, afin de mieux baliser encore le devenir des espèces et des espaces protégés de Wallonie. ■

Au sein de la DGO3, ce colloque est une initiative du DEMNA, en collaboration avec le DNF et le Département du Développement, tout particulièrement la Direction CREA (Communication Ressources Naturelles, Environnement et Agriculture).

Crédits photos. J. Stein (p. 8), auteur inconnu (p. 9).

Jacques Stein

jacques.stein@spw.wallonie.be

Département de l'Étude du milieu Naturel et Agricole (SPW, DGO3)

Avenue Maréchal Juin 23 | B-5030 Gembloux